



Première en France : Legibloq by JBDA annonce une transaction immobilière inédite en cryptomonnaie

Sophia Antipolis, 30 mai 2025 : JBDA, startup française à l'origine de la solution Legibloq®, annonce sa 1^{ère} transaction immobilière financée en cryptomonnaie. Réalisée dans le strict respect de la réglementation et du cadre notarial français, cette transaction va ouvrir la voie aux nombreux détenteurs de cryptomonnaies français et internationaux souhaitant acquérir un bien immobilier en France. JBDA, créée en décembre 2023 à Sophia Antipolis, a lancé fin 2024 Legibloq®, une solution de séquestre inédite visant à développer l'investissement en France avec des cryptomonnaies, de manière simple, transparente et rigoureusement encadrée. Une avancée importante pour permettre d'investir avec des actifs numériques dans l'économie française. En mai 2025 la valorisation du marché mondial des crypto-actifs avoisinait les **3000 milliards d'euros**.

Une innovation majeure pour un marché en pleine évolution

Alors que plus de 5,5 millions de Français détiennent plus de **20 milliards** d'euros de **crypto-actifs** et que des **milliers de commerçants acceptent** déjà les paiements en crypto, l'immobilier est l'un des derniers secteurs à franchir le pas. David Lisnard, Maire de Cannes, a lancé une initiative pour former les commerçants à l'acceptation des **paiements en cryptomonnaies**. Mais dans le domaine immobilier, les freins demeurent nombreux : complexité technique, nouvelle réglementation, fiscalité complexe, acceptation limitée, volatilité, image négative.

La solution Legibloq® by JBDA, permet d'y remédier grâce un dispositif de séquestre de cryptomonnaie unique. Conçue pour être à la fois simple et conforme au cadre juridique français et européen, elle permet à tout acquéreur disposant de crypto-actifs de les utiliser directement pour acheter un bien immobilier, sans passer par une banque ni impacter le vendeur. Le tout en respectant les obligations liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). « Notre ambition est de libérer les montants aujourd'hui bloqués en cryptomonnaie et de les injecter en toute conformité dans l'économie traditionnelle. Cette première transaction prouve que c'est possible dès aujourd'hui. », Emeric FILLATRE, cofondateur de JBDA.

Une première transaction immobilière à Lyon en juin 2025

Cette opération concerne **l'achat d'une maison dans la région de Lyon** pour un montant de 370 000 euros. L'acquéreur, détenteur de crypto-actifs, transfère ses fonds directement dans un séquestre sécurisé, sans avoir à les convertir au préalable en euros. Le notaire reçoit le jour de la signature le montant en euros. L'acquéreur précise : « Grâce





à la solution Legibloq® et à leur accompagnement complet, j'ai pu concrétiser simplement l'acquisition de ma résidence principale directement avec mes cryptos ».

La solution Legibloq® est inédite dans la mesure où l'acquéreur utilise uniquement des cryptomonnaies et où le vendeur reçoit uniquement des euros. Pour pallier la volatilité en fonction des actifs utilisés, un mécanisme de « surcollatéralisation » (marge de sécurité) est appliqué afin d'assurer la disponibilité des fonds en euros jusqu'à la signature définitive. Legibloq® garantit ainsi au vendeur la solvabilité de son acquéreur et à ce dernier, l'accès au paiement de n'importe quel bien immobilier directement avec ses cryptomonnaies.

Une alliance d'experts pour une solution complète

Conçue pour être une solution simple et « clé en main », Legibloq® repose sur un écosystème de partenaires complémentaires :

- **JARVIX**, expert blockchain et Web3, pour l'architecture de la solution.
- **Le Cabinet BRUZZO DUBUCQ**, [élu cabinet innovant français en 2024](#), pour l'encadrement juridique et fiscal.
- **NILOS France**, PSAN enregistré auprès de l'AMF, pour la conservation sécurisée, la conversion et le transfert des fonds. « L'offre de Legibloq® est la solution la plus simple et transparente pour permettre d'acheter des biens immobiliers avec des cryptomonnaies. », confirme Eytan MESSIKA, cofondateur.

Démocratiser l'achat immobilier en crypto, un tournant pour le marché immobilier

Avec l'entrée en application du règlement européen **MiCA** en 2025, les professionnels de l'immobilier peuvent désormais s'appuyer sur un cadre clair pour traiter les actifs numériques. Legibloq® rend ces transactions possibles, tout en garantissant :

- Une **conformité totale** avec toutes les exigences réglementaires.
- Une **expérience simplifiée** et fluide pour les acquéreurs, les agences et les vendeurs.
- Une **nouvelle clientèle, française et internationale**, sans barrière bancaire.

« Cette opération ouvre la voie à tous les professionnels de l'immobilier qui, sans besoin de maîtriser la complexité des transactions en cryptomonnaie, souhaitent capter ce marché en toute sérénité », commente Clément RAMONNET, de l'agence immobilière Nestenn Saint-Bonnet-de-Mure.

L'équipe de JBDA présentera Legibloq® au **WAIB Summit** à Monaco (27-28 juin) et à **l'Ethereum Community Conference (ETHCC)** à Cannes (30 juin - 3 juillet).





Contacts presse :

L'ambassade : Morgane MALVESIN

morgane.malvesin@ambassade.agency // 06 22 50 20 36

JBDA : Emeric FILLATRE

emeric.fillatre@jbda.io // 06 22 67 56 00

A propos de Legibloq® et de la société JBDA : Legibloq®, lancée par JBDA en décembre 2024, est une solution intégrée qui permet d'acquérir un bien immobilier ou d'investir dans une entreprise directement en cryptomonnaies. L'achat s'effectue sans passer par l'établissement bancaire de l'acquéreur et la fiscalité n'est déclenchée qu'au moment où le paiement est effectif. JBDA SAS, basée à Valbonne Sophia Antipolis, et créée en décembre 2023, est issue de la collaboration entre l'entreprise JARVIX, spécialiste blockchain / web3 et le cabinet d'avocats BRUZZO DUBUCQ.

A propos de JARVIX : Créée en 2021 et basée à Valbonne Sophia Antipolis, JARVIX SAS est un studio de création et de formation Web3 expert de la blockchain.

A propos du Cabinet BRUZZO DUBUCQ : Créé en 2015 par Philippe BRUZZO et Cédric DUBUCQ et implanté à Aix-en-Provence, Paris et Bruxelles, le cabinet d'avocats est spécialisé en droit des affaires élu cabinet innovant français en 2024 par les Décideurs Juridiques.

